



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Négociation nationale 2016

Les enseignantes et enseignants acceptent l'entente de principe

Québec, le 23 mars 2016 – Le Conseil fédératif de négociation a confirmé ce matin l'acceptation de l'entente de principe intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le gouvernement du Québec le 9 mars dernier. Pour les enseignantes et enseignants, il ne s'agit pas d'une entente qui permettra de régler tous les problèmes, puisqu'enseigner dans les conditions actuelles demeurera très exigeant. Toutefois, leur prochaine convention collective sera meilleure que la précédente, et ce, grâce à la remarquable mobilisation des membres, mais aussi des parents.

« Nous venons de franchir une étape importante, soit celle de négocier une nouvelle convention collective qui améliore les conditions de travail de nos membres. Nous avons maintenu le cap, nous avons tenu parole. Qui plus est, nous avons négocié une entente qui nous permet de nous démarquer et de répondre à plusieurs demandes spécifiques exprimées par nos membres. Nous souhaitons négocier selon nos valeurs et nos principes. C'est ce que nous avons fait. Nous avons aussi démontré que nous pouvions parvenir à des résultats concluants », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

En effet, tout comme lors de la négociation de sa précédente convention collective, la FAE s'est démarquée et a cette fois-ci réalisé plus d'une quinzaine d'avancées significatives, dont une dizaine répond distinctement aux besoins de ses membres. Voici cinq des gains les plus importants :

- La baisse des moyennes et des maxima, soit un élève de moins à la maternelle 5 ans ainsi qu'un élève de moins à la maternelle 4 ans, ce qui permettra, notamment dans les milieux défavorisés, d'avoir un impact positif sur la réussite scolaire des élèves;
- L'ajout de plus de 30 millions \$ en service aux élèves, soit près de 8 millions \$ de plus annuellement, ce qui permettra aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) d'avoir accès à des ressources et à des services dont ils ont grandement besoin;
- L'ajout de 250 postes réguliers à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, qui permettra à de nombreux enseignantes et enseignants précaires de ces secteurs d'accéder à une sécurité d'emploi. Ces postes s'ajoutent aux 255 obtenus lors de la négociation de 2010;
- Le paiement au millième (1/1000) pour les périodes de suppléance effectuées par les enseignantes et enseignants précaires qui assument une tâche à 100 %, ce qui leur permettra d'être rémunérés comme les enseignants réguliers;

- La création d'un comité national sur la tâche enseignante ainsi que l'implantation de projets-pilote afin d'expérimenter de nouvelles modalités relatives à la détermination des moments de réalisation de la tâche complémentaire et du lieu de réalisation du travail de nature personnelle, déterminé par l'enseignante ou l'enseignant, ce qui leur permettra de jouir d'une plus grande autonomie professionnelle.

Une mobilisation remarquable

La Fédération tient à souligner la remarquable mobilisation de ses membres pendant les 18 mois de la négociation. « La participation des enseignantes et enseignants fut exceptionnelle, non seulement aux rassemblements nationaux, mais aussi aux moyens d'action déployés dans les milieux au quotidien. Sans eux, ces gains n'auraient pas été possibles, particulièrement dans un lourd contexte d'austérité. La FAE remercie également tous les parents du Québec qui se sont fait entendre à ses côtés, mais aussi qui ont affiché leur soutien en formant des chaînes humaines autour des écoles publiques. Votre mobilisation nous a rendus encore plus fiers et fiers d'enseigner à vos enfants. Cette collaboration, que nous souhaitons poursuivre, annonce de futures luttes communes et nécessaires, mais elle pave aussi la voie à une société meilleure et durable », a mentionné M. Mallette.

Malgré les gains effectués, la FAE reconnaît que le gouvernement de Philippe Couillard a réussi à imposer son plan de match au niveau salarial. En effet, les paramètres contenus dans l'entente de principe sont les mêmes que ceux acceptés par le Front commun. À ce sujet, la FAE a clairement indiqué au président du Conseil du trésor, Sam Hamad, qu'elle déposerait une plainte en vertu de la Loi sur l'équité salariale pour obtenir un rangement supérieur, soit le rangement 23, et qu'elle continuerait de revendiquer l'application de l'ensemble des paramètres liés aux relativités salariales.

Les prochaines luttes

Enfin, la FAE souligne que plusieurs batailles restent à livrer. « Nous n'avons franchi qu'une étape avec cette entente de principe. La FAE continuera de mener les batailles qu'elle doit mener pour défendre les profs qu'elle représente, les élèves ainsi que l'école publique, la seule capable d'assurer l'égalité des chances. Nous poursuivrons aussi notre lutte afin que cesse le financement public des écoles privées, qui mènent une concurrence déloyale à l'endroit des écoles publiques », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, ainsi que les 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Ses membres, répartis dans 800 établissements et regroupant 375 000 élèves, sont situés dans les régions de Montréal, Laval, Basses-Laurentides, Outaouais, Granby et Vaudreuil-Dorion.

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Cellulaire : 514 603-2290